

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

-----  
MINISTRE DU TRAVAIL DE LA  
PREVOYANCE SOCIALE

-----  
DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

-----  
DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE  
-----

DECRET N° 82/042 du 15/01/1982 *yh*  
/MTPS/DGTFP/DFF.NTS.-  
Portant intégration et nomination de Mon-  
sieur KOUYOU Albert dans les cadres de la  
catégorie A, hiérarchie I des Services  
Techniques (Techniques Industrielles).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ I S A S :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979;  
(/u la loi n° 25/83 du 13.11.80 portant amendement de l'arti-  
cle 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979;  
(/u la loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général  
des fonctionnaires;  
D.B. (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement  
sur la solde des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 60/90 du 3 Mars 1960 fixant le statut com-  
mun des cadres de la catégorie A1 des Services Techniques;  
(/u le décret n° 62/150/AF du 9 Mai 1962 fixant le régime des  
rémunérations des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hiérar-  
chisation des diverses catégories des cadres;  
D.C.F. (/u le décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les ca-  
tégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.  
1962 portant statut général des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la  
nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;  
(/u le décret n° 63/81/FP.BE du 26 Mars 1963 fixant les  
conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que  
doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles  
7 et 8;  
(/u le décret n° 67/50/FP.BE du 24 Février 1967 réglementant  
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires  
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière  
et reclassements;  
(/u le décret n° 71/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant  
les dispositions du décret n° 62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant les  
échelonnements indiciaires des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du  
Premier Ministre, Chef du Gouvernement;  
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des  
Membres du Conseil des Ministres;  
(/u le Rectificatif n° 81/016 du 26 Janvier 1981 au décret n°  
80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Minis-  
tres;  
(/u le décret n° 81/017 du 26 Janvier 1981 relatif aux inté-  
rims des Membres du Gouvernement;  
(/u le Protocole d'accord du 28 Novembre 1980 signé entre le  
Gouvernement de la République Populaire du Congo et la Roumanie;  
(/u la lettre n° 337/SCEF/DAAF du 10 Novembre 1981 du Direc-  
teur des Affaires Administratives et Financières du Ministère des  
Eaux et Forêts transmettant le dossier constitué par l'intéressé;

D E C R E T E :

...../.....

ARTICLE 1er:- En application des dispositions combinées du décret n° 60-90 du 3 Mars 1960 du Protocole d'accord du 28 Novembre 1980 susvisés, Monsieur KOUMOU Albert, né le 29 Avril 1954 à Saint-Benoît (Boundji), titulaire du Diplôme d'Ingénieur, Spécialité " Technologie de la Cellulose du Papier et de fibres artificielles " obtenu à l'Institut Technologique GH. ASACHI de IASI (Roumanie), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Techniques Industrielles) et nommé au grade d'Ingénieur stagiaire, indice 710.

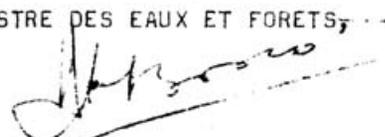
ARTICLE 2: L'intéressé est mis à la disposition du Ministre des Eaux et Forêts.

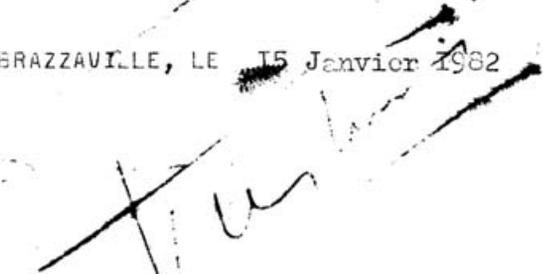
ARTICLE 3:- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, LE 15 Janvier 1982

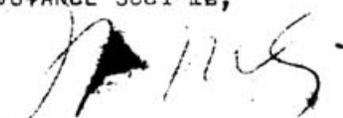
Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

LE MINISTRE DES EAUX ET FORETS,

  
Henri DJOMBO.-

  
Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA  
PREVOYANCE SOCIALE,

  
Bernard COMBO MATSIONA.-

LE MINISTRE DES FINANCES,

  
Itihi Oseétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS:

JORCP.....1  
DGTFP/DFP.....3  
DFP/BST.....1  
D.B.....3  
D.C.F.....1  
M.E.F.....3  
DOSSIER.....3  
INTERESSE.....1  
SGCM/BC.....3

